



Forfait grand déplacement ;

Par Lala

Bonjour à tous,

...et merci par avance pour votre contribution.

Salarié au forfait grand déplacement métropole (a/r plus de 1500kms de mon domicile) pour une grosse société, mes frais de fonctionnement réels sont inférieurs de moitié à la somme du forfait (environ 1000e/mois pour 2000e attribués).

Ma direction me précise que je n'ai rien à justifier sous cette formule et que je peux utiliser le forfait à ma guise.

...Mais je me pose la question de savoir comment considère l'URSAFF ou les services fiscaux cette somme que je n'utilise pas?